

Informations à fournir à votre comptable

Concerne : dossiers de vos clients qui ne sont pas assujettis à l'ONSS

Nouveaux documents à partir de cette clôture de paie

Madame, Monsieur,

Vous remarquerez que certains documents émis par votre secrétariat social Partena Professional ont été améliorés, et ce dans le but de simplifier l'administration de votre paie.

Ces changements répondent à notre volonté d'améliorer la lisibilité de nos documents et vos échanges quotidiens avec Partena Professional. Les données de votre client sont désormais gérées dans un tout nouveau système plus performant afin de mieux vous servir dans le futur.

Quelles améliorations ont été apportées aux documents ?

- 1) Une **mise en page lisible et claire** ;
- 2) Des **explications détaillées du calcul** et plus de transparence ;
- 3) Des **tarifs simplifiés** pour vous offrir un meilleur aperçu.

Rassurez-vous, vous retrouvez toujours les informations nécessaires et même encore plus facilement qu'avant.

Vous avez des questions ou des remarques ?

Pour toute question relative au dossier de votre client, contactez notre **Payroll Service Center**. Une équipe d'experts spécialisés exclusivement dans les dossiers de dirigeants d'entreprise se tient désormais à votre disposition :

- par téléphone au **02/549.32.00**
- par e-mail adressé à dirigeants@partena.be

Veuillez, s'il vous plait, garder le numéro de dossier de votre client à portée de main et le mentionner lorsque vous prenez contact avec nous.

Pour d'autres questions, vous pouvez toujours contacter votre Account Manager Partner.

Cordialement,

Sandrine Damanet
Team Business Leaders Manager